L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 25 SEPTEMBRE 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. [illegible] rue de Chartres.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN 25 SEPTEMBRE.

POUR LE CONGRES,
[illegible]
Henry A. Bullard.

[illegible] Nouvelle-Orleans [illegible] No. 10, Ar[illegible] pendant le temps [illegible] les livres et les comptes [illegible]

Nouvelles d'Europe.

PAR LE STEAMER CANADA.

[illegible] par la malle, nous [illegible] Nord un sommaire des nouvelles d'Europe.

FRANCE.

Sur 86 Conseils Généraux [illegible] fait une grande [illegible] en faveur de la révision de la Constitution. Le conseil ne veut cependant ni [illegible] de siége, ni le rappel de la [illegible] ce qui prouve que la bonne harmonie est loin d'exister entre les Socialistes. [illegible] lecteurs comprennent quelque chose à ce [illegible] cet état de siége ils seront plus heureux que nous.)

Des messes ont été célébrées pour le repos de l'âme de Louis-Philippe.

On dit que la duchesse d'Orléans a écrit à M. Thiers, pour l'informer que sa [illegible] et plusieurs membres de sa famille [illegible] un conseil de famille [illegible] à Claremont dans le courant [illegible]

ANGLETERRE.

Haynau, le bourreau des Hongrois, est arrivé à [illegible] il y a reçu un accueil [illegible] Voici un épisode [illegible] cette ville qui prouve la haine [illegible]

Le général autrichien se présenta le jour de son arrivée chez MM. Barclay, Perkins & Co, [illegible] brasserie. Conformément à l'usage, le général et les personnes [illegible] inscrivirent leurs noms sur un [illegible] Le commis, [illegible] sur les noms des visiteurs, s'aperçut avec surprise que celui de Haynau y figurait. [illegible] la brasserie et informe [illegible] de la présence du général [illegible] La nouvelle passe de bouche en bouche, chaque brasseur se saisit de ce qui lui tombe sous la main, et le général autrichien à [illegible] assailli à coups de balais, de mottes de terre, de [illegible] Haynau [illegible] Devant cette manifestation [illegible] Haynau [illegible]

DANEMARK ET LES DUCHÉS.—Les armées sont toujours en présence [illegible]

AUTRICHE.—[illegible] Confédération germanique [illegible] Congrès diplomatique qui doit être tenu à Vienne. La question pendante de la politique européenne doit y être décidée et une nouvelle base pour le système des Etats, établie [illegible]

UN NOUVEAU RAILROAD.

[illegible] journaux de l'Ouest :

[illegible]

Voici une mesure que la Nouvelle-Orléans [illegible] avec terreur, car c'est une partie du commerce du Haut Mississipi qui lui échappe, et lorsqu'on entre dans la voie des per[illegible] Ce chemin terminé, et Louis [illegible] New-York [illegible] comparativement à tous, à la porte de Liverpool, il est évident que les produits du haut de la vallée du Mississipi ne viendront plus [illegible] par la Nouvelle-Orléans.

Pour arrêter cette tendance vers le Nord il faudrait [illegible] que nous avons vainement cher[illegible] malheureusement le capital égoïste [illegible] En attendant, les spécula[illegible] le Nord et l'Est profitent [illegible] un jour viendra peut-être [illegible] pas détourné la volonté de Dieu.

CONGRES.

SENAT. M. Pratt donne avis qu'il doit présenter un bill pour punir l'enlèvement des esclaves du District.

M. Fremont présente un bill pour le réglement des réclamations particulières sur les terres de la Californie.

Le bill pour la suppression du commerce des esclaves dans le District de Columbia a subi sa troisième lecture et après discussion a été passé par 33 contre 17.

Le bill relatif aux concessions générales des terres, a été mis à l'ordre du jour. Après discussion et amendement à limitant les officiers de marine et les matelots à y prendre part, la Chambre s'est ajournée.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—M. Hall du Missouri demande la suspension des réglements, pour introduire un bill relatif au paiement des réclamations faites par la Virginie; il a été adopté.

M. Wright de la Californie présente une copie des résolutions de cet Etat, et donne avis à la Chambre qu'il introduira sous peu différents bills.

M. Bailey [illegible] des finances introduit un bill créant la place d'un second secrétaire d'Etat. Après discussion, ce bill a été référé au comité des Etats de l'Union.

M. Daniel du comité des réclamations, introduit un bill pour venir au secours de la Compagnie du chemin de fer Orange et Alexandrie, autorisant le paiement à cette Compagnie d'une somme de $120,000 avancée par la Virginie au gouvernement fédéral pour l'érection d'édifices publics: référé au comité des Etats de l'Union.

M. Bowlin du comité des terres publiques, fait un rapport sur un bill du Sénat, accordant aux Etats les terres marécageuses qui se trouvent dans leurs territoires, pourvu toutefois qu'ils les réclament. La question est mise à l'ordre du jour et la Chambre s'ajourne.

NOUVELLES DES CAMPAGNES.

Le *Vigilant* de Donaldsonville publie dans son numéro du 21 septembre, le rapport du comité du chemin de fer que l'on se propose de construire entre cette ville et les Attakapas. Le comité pense que la tête du chemin de fer doit être établie sur le fleuve Mississipi, immédiatement au dessus de Donaldsonville; s'étendant de ce point en ligne droite jusqu'au chemin qui se trouve sur la ligne supérieure de la plantation de Letorey, de là suivant le chemin jusqu'à la limite occidentale du 11 R. 14 E. courant ensuite vers le sud ouest jusqu'au Grand Bayou, puis faisant un détour à ce point pour suivre les coteaux des bayous Cornu et

Pierre Part; en [illegible] vers le sud jusqu'à la grande Rivière, où les directeurs fixeront eux-mêmes le lieu du dépôt.

Le comité propose cette route parce qu'il y a économie d'argent d'un côté, et une diminution de 44 milles de distance de l'autre.

On lit dans le *Villageois de Marksville*:

—L'o[illegible] sécheresse que nous éprouvons depuis quelque temps a fait beaucoup de tort à la récolte de coton et de maïs. La canne à sucre est, en général, assez belle. Sur le Bayou Rouge, toutes les récoltes sont bonnes. L'état sanitaire de la paroisse est excellent, à tel point que les médecins qui se trouvent dans le voisinage de Marksville n'ont pas d'occupation.

Notre Prairie habitée depuis quatre-vingts ans n'a jamais été visitée par aucune maladie. Notre petite ville, quoique le refuge de beaucoup d'étrangers qui viennent des districts où la maladie sévit avec le plus d'intensité, est dans un charmant état de prospérité et de salubrité. Elle n'a jamais été visitée par la fièvre jaune ni par le choléra.

On lit dans le *Pionnier* de l'Ascension :

Décidément, quelque soit le tarif, les planteurs n'auront pas cette année à jeter les hauts cris pour ou contre lui. Les manufactures du Nord seules pourront murmurer si le tarif n'est pas *protecteur*, au point d'être exclusif. La canne avance rapidement vers sa maturité; elle est vigoureuse et abondante.

Les nouvelles que nous recevons de la Belle-Rivière et du Bayou-Bœuf donnent les plus belles espérances; les champs qui nous entourent et que nous avons quelquefois parcourus, étaient la plus luxuriante végétation. Tout assure aux habitants sucriers une riche récolte, un succès complet.

GENERAL HINTON.—*Le vol de la malle.*—On écrit de Cleveland du 16 septembre:—L'examen préliminaire de cette affaire a été terminé samedi. Le général Hinton a été reconnu coupable, et son cautionnement fixé à $15,000; dans l'impossibilité où il s'est trouvé de fournir une sécurité de cette somme, il est parti, sous l'escorte du marshal des E. U. pour Columbus, où il attendra dans la prison du comté son jugement définitif.

TROIS GRANDS CANDIDATS.—Trois personnes se présentent pour la candidature gubernatoriale de l'Ohio, ce sont MM. Johnston, Wood et Edwards; chacun d'eux représente une couleur différente (whig, démocrate et free soil) et chauffe le pays en faveur de son élection. Dernièrement ces messieurs se trouvèrent tous trois réunis à Cleveland, où l'on a découvert que leur taille réunie mesurait *dix neuf pieds.*

LE SEA WITCH. Nous avons déjà parlé de la marche extraordinaire de ce navire à voile, construit pour faire les voyages de New-York à San Francisco, en doublant le cap Horn. Nous apprenons aujourd'hui son arrivée à destination en moins de cent jours. D'après son livre de loch, il a parcouru en une seule journée, une distance de trois cent vingt-cinq milles; c'est-à-dire que sa marche pendant ce temps, a dépassé celle du meilleur steamer.

MONUMENT A FULTON. Quelques admirateurs du génie de Robert Fulton ont résolu d'élever un monument à sa mémoire. Le monument s'élèvera, d'après les plans, sur une montagne près de Troie, sur sa propriété.

CHRONIQUE LOCALE.

[illegible]

ROGNURES DU CORSAIRE.

Vous savez que les compagnies [illegible] ont en pleine floraison.

Au foyer du théâtre des Variétés, on parlait de ces petits croissants de quelque [illegible] chrysoprase.

—Eh! eh! dit un quart d'agent de change, il y en a déjà eu qui commencent à prendre du [illegible].

—Un peu! réplique P....A.... dites donc qu'elles prennent tout!

On parlait, devant Mme F.... des deux dernières ascensions de M. Bixio, et des ballons en général.

—Ah! ça, demanda une jeune et fringante Vésuvienne, pourquoi appelle-t-on ces messieurs des *a-rounautes*?

—Parce! répondit Mme F.... parce qu'ils prennent des notes en l'air.

Il y a partout des béotiens qui se chargent d'égayer les scènes les plus tristes, de ridiculiser les choses les graves.—Mercredi dernier, au convoi du mort [illegible] la littérature pleure la petite, nous avons entendu le dialogue suivant, échangé entre des individus qui devaient par le moins appartenir à la Société des Gens de Lettres :

"Après tout, ce n'est pas un bel enterrement, il n'y a personne. Celui de Damas; c'est là qu'il y aura du monde!

—Oh! du monde, du monde!.. Certainement ce sera un bel enterrement; mais il y en aura encore un plus beau.—Le plus beau des enterrements, ce sera celui de B....; c'est là qu'on se pressera, qu'on s'étouffera. On viendra de la province....

—Il y aura *des trains de plaisir* pour cet enterrement-là! (!!) (*historique*)

LES JARDIES.—Tout le monde a entendu parler de cette terre féerique des *Jardies* qu'en 1840 M. Honoré de Balzac avait achetée, non loin de Ville-d'Avray.

Original en tout, l'illustre écrivain avait choisi pour se faire construire une résidence, un merveilleux morceau de terre glaise.

On bâtit et quand l'édifice fut achevé, on découvrit, avec ravissement, que la maison avait la propriété singulière de tourner sur ses fondements comme un toton sur son axe.

Un jour, Alexandre Dumas étant allé voir l'auteur des *Treize*, écrivit, en sortant, sur son calepin, cette observation intéressante :

"*La maison des Jardies est située au midi.*"

Trois mois après, l'auteur d'*Antony* eut une occasion de revenir. Mais cette fois, il ne retrouva plus la maison, qu'un coup de vent avait fait incliner vers le Nord. On lui obligé de lui expliquer ce phénomène.

Ce diable de Balzac! s'écriait Alexandre Dumas, ne le trouvez-vous pas plus grand architecte qu'Archimède! Il a inventé une maison qui marche sur des roulettes.

LES DROITS ET LES DEVOIRS D'UN JOURNAL.

Un journal a le droit d'avoir de la raison, de l'esprit —comme *port d'arme* et comme *adoration*. Voilà ses devoirs: qu'il en use.... s'il peut.

C'est la loi du siècle: on ne lit plus que son journal; il faut donc que le journal se fasse imbéhque, ou que le monde devienne bête, ignorant et pervers comme un sot.

1o Dans la plupart des sciences, il n'y a que ce seul mot : *peut être.* Il n'y en a que trois dans l'histoire : *ils naquirent, ils souffrirent, ils moururent.*

2o N'aime rien que d'honnête, et fais tout ce que tu aimes. Ne pense rien que de vrai, et ne dis pas tout ce que tu penses.—(Morale pratique.)

3o O rois! domptez vos passions, régnez sur vous-mêmes; ce ne sera plus qu'un jeu de gouverner le monde—(Politique.)

4o Il n'y a point de bonheur sans vertu, et de vertu sans la crainte des dieux.—(Philosophie.) *N. B.* Il n'y a plus qu'un Dieu,—car Prudhon n'a pas encore pris ciel. Les anges n'en veulent pas, et c'est tout au plus si les diables s'en arrangent, depuis qu'il a plume et poings, bec et ongles.

FEUILLETON.

LE VOL AU PORTRAIT.

I.—LE PORTRAIT.

—Aimez-vous les bons? disait, il y a quelques années, notre spirituel confrère Paul Lagarde, messieurs les gens de lettres en ont tour-[illegible]

C'est qu'ils existaient alors et qu'ils formaient un type. Les s'en vont aujourd'hui comme les dieux de Chateaubriand.

En 1832, à une époque où ils florissaient encore, deux d'entre eux se rencontrèrent par une froide matinée de septembre, dans la rue Saint Dominique; tous deux tirèrent leur montre : on ne sortait jamais avant midi.

—Huit heures un quart, de Marsan, dit le plus jeune en constatant l'heure.

—Je ne me suis pas couché, reprit l'autre; je viens de souper. Et toi, Jules?

—Moi, répartit le premier qui se nommait Jules de Céran, ma future partait pour Bordeaux ce matin avec la grand'mère; je viens de les mettre en voiture.

—C'est vrai, pauvre ami. On m'a dit que tu te mariais.

—Une dot de six cents mille francs, mon cher, et une femme adorable.

—Je te plains, reprit de Marsan, le mariage est la pire des sottises. Que te rapportera-t-il? Des enfants! Mais si tu y tiens, tes maîtresses t'en donneront. Marié, tu ne souperas plus, tu dîneras chez toi, tu te coucheras à huit heures, tu engraisseras. Ah! j'oubliais, tu deviendras, capitaine de la garde nationale, et l'on écrira sur ta tombe : "Il fut bon citoyen, bon époux et bon père." Une épitaphe superbe!

Jules reçut la bordée sans sourciller.

—Comment s'appelle ta future? ajouta de Marsan.

—Mme Valérie de Parthenay.

—Une veuve! s'écria avec effroi de Marsan, c'est bien pis. Et quand revient-elle?

—Dans deux mois. Nous publions les bans à son retour.

—Ah! tu es libre. Eh bien! nous soupons encore ce soir chez Stéphanie, Des Rieux et moi. Viens-y.

—Non, fit Jules. J'ai juré d'être sage, juré sérieusement. On connait ma vie passée et on a exigé quantité de serments.

Que veux-tu, mon cher! ajouta-t-il en voyant son ami hausser les épaules, une femme délicieuse! Je l'aime.

—Alors, adieu, reprit de Marsan.

Et il s'éloigna en murmurant : Le pauvre homme!

Jules rentra chez lui.

Quelqu'un l'attendait. C'était un inconnu, portant un chapeau pointu et une barbe qui ressemblait à son chapeau.

—Monsieur, dit-il au lion, quand ils se furent assis, je m'appelle Aristide Michon, peintre en miniature, rue Chabrol; je viens faire votre portrait.

—Mon portrait? répartit Jules étonné! Qui vous l'a commandé?

—Une dame.

—Une dame, répéta Jules, en ouvrant de grands yeux, comment se nomme-t-elle?

—Ma foi, monsieur, je comptais vous le demander.

Jules s'était levé et se promenait à grands pas.

Quelle était cette dame? Que voulait-elle faire de son portrait?

Il songea à Valérie.

—Au moins, vous l'avez vue cette dame? demanda-t-il brusquement.

—Un peu, répondit le peintre. C'était à huit heures du soir, hier. Une blonde charmante, vingt-deux ans à peu près, des yeux bleus, assez grande, une taille qui tiendrait dans ma main, pas de signes particuliers.

Evidemment ce n'était pas Valérie. La veille, Jules ne l'avait pas quittée de la soirée. De plus, Valérie était petite, brune avec des yeux noirs; elle avait un signe marqué à la joue gauche. D'ailleurs elle l'eut prévenu.

—A qui devez vous remettre le portrait, demanda encore Jules

—Elle viendra le prendre chez moi le trente.

Jules recommença sa promenade.

Au bout d'un quart-d'heure, Aristide avait perdu patience.

—Quand voulez vous que nous prenions séance? demanda-t-il.

Jules le toisa avec colère.

—Séance! répond-il, jamais.

—Mais, monsieur, hasarda piteusement le peintre, j'ai reçu cent écus d'avance.

—Jamais, répéta Jules furieux.

—Ah! c'est ainsi, riposta à son tour le peintre, poussé à bout. La guerre alors.

Et prenant son chapeau d'un air décidé il sortit.

Jules s'ennuyait. Fidèle à ses habitudes, il s'en alla dîner au Café de Paris. Il y était depuis un quart d'heure à peine, quand il aperçut en face de lui, Aristide Michon, un album en main, esquissant imperturbablement son portrait.

—Ah! fit-il étonné.

—Garçon, cria-t-il presque aussitôt, un cabinet particulier.

—Première séance! dit de son côté le peintre. Garçon, la carte, je vais dîner.

Le lendemain, Jules se promenait à cheval au Bois, en compagnie de Marsan.

—Tiens, lui dit celui-ci, pendant qu'ils marchaient au pas, en lui montrant un homme assis au pied d'un arbre, voici un peintre qui fait des études.

C'était Aristide Michon.

—Encore, se dit Jules en lui jetant un regard furieux.

Et mettant son cheval au galop, il rentra chez lui.

C'était jour d'Italiens. On jouait *I Puritani*. Jules y alla.

Au deuxième acte, il aperçut au-dessus de lui, Aristide Michon, au parterre, avec un crayon à la main et dessinant toujours.

Mais c'est une peste que cet homme là, murmura-t-il.

Pendant l'entr'acte, il alla droit à lui.

—S'il vous plaît, mon cher, lui dit-il, en lui [illegible] que vous êtes un importun [illegible] et que vous mériteriez d'être corrigé!

—Vous croyez! répliqua l'artiste d'un air narquois. Du reste, ajouta-t-il en ouvrant son album, cela avance. Trois séances encore et tout sera fini. C'est ressemblant, n'est-ce pas?

Vous tenez le *coup* à vos idées, Monsieur?

—Un peu! Je suis Breton.

—Alors, reprit Jules, puisque je ne peux pas vous empêcher de faire mon portrait, j'aime [illegible] que vous me dessiniez pas. Venez [illegible] Nous prendrons séance.

Aristide sortit d'un air qui voulait dire:

—Vous faites bien, mon cher.

—Ainsi, à demain, ajouta-t-il tout haut.

Et ils se séparèrent.

II.—COMMENT ON DEVIENT LION.

Il existe à Paris une classe de jeunes gens qui n'a point peur de n'en point avoir, et qui n'est pas capable de rien, après des années d'études, se recoignent courageusement à ne rien faire. Quelques-uns sont franchement oisifs. D'autres s'occupent d'une administration ou dans un cabinet de [illegible] Ils y vont, quand ils s'en souviennent, une heure ou deux par jour. Le travail qu'ils n'y font pas, leur est payé par le gouvernement ou les actionnaires à raison de douze à quinze cents francs l'an. D'autres enfin se font recevoir avocats. Ils se gardent bien de plaider; mais ils écrivent sur leur carte : "Avocat à la cour d'appel." C'est un titre qui les recommande aux pères de famille qui ne veulent point marier leurs filles à des gens sans état. Tous changent de profession le jour où ils entrent en ménage. De surnuméraires ou avocats qu'ils étaient, ils deviennent propriétaires et pères de famille. Ils gèrent leurs biens et ils élèvent leurs enfans.

Jules de Céran appartenait à cette classe d'individus. Orphelin dès l'enfance, il avait été élevé par son oncle, vieil ecclésiastique à qui son père l'avait confié en mourant. L'oncle avait voulu donner à son neveu un état; mais il était mort au moment où Jules achevait ses études, lui laissant dix mille livres de rente et le souvenir de ses conseils.

Pendant quelque temps, Jules s'enferma dans une petite chambre du quartier Latin. Il y conquit laborieusement son diplôme de licencié. Malheureusement, de nos jours, les affaires ne viennent pas trouver l'avocat. Elles laissèrent Jules chez lui.

Un beau jour le dégoût le surprit. Sur le boulevard de Gand, où il alla ce jour-là promener ses trop longs loisirs; il rencontra un ami de collège, le comte de Marsan. Il lui conta ses chagrins, son intention de changer de carrière.

—Es-tu riche? lui demanda le comte.

—J'ai trente mille livres de rente, répond Jules.

—A quoi es-tu propre?

—A rien.

—Ah! fit de Marsan en le toisant. Alors entre au Jockey Club.

Justement, continua-t-il sans attendre la réponse de Jules, nous venons de mettre à la réforme le vieux comte de M.... qui se mourait d'embonpoint. Je te présente ce soir pour la place vacante.

Le soir même, Jules était membre du Jockey-Club.

Le lendemain, de Marsan lui avait donné un tailleur, des chevaux de course, une stalle aux Italiens.

Trois jours après, il était fiancé, moyennant quinze cents francs par mois, à une danseuse en renom qui se chargea de le dégrossir.

Jules avait été élevé par son oncle dans la crainte de Dieu et dans l'ignorance des danseuses. Il tremblait devant une femme quand il ne pouvait pas s'enfuir à son approche.

—Ton ami mérite le prix-Monthyon, disait la danseuse à de Marsan le lendemain du mariage.

Six mois après cependant Jules savait nouer, avec à-propos, un pari excentrique et stupide. Il coiffait convenablement une casquette de jockey; il pouvait enfin travailler avec son tailleur.

—Mon cher enfant, lui dit un jour sa danseuse, il y a six mois que nous sommes ensemble: cinq mois de trop. Je n'ai jamais aimé un amant plus d'un mois. Mais j'avais promis à de Marsan de faire ton éducation, ton éducation est terminée, séparons-nous.

Le congé fut accepté.

Le lendemain, Jules enrégimentait sous d'autres drapeaux le revenu de ses trente mille livres de rente. Deux mois après, il avait passé en revue le corps entier des ballets de l'Académie.

Je passe les succès de salon.

Un jour, il pleuvait. Jules était de mauvaise humeur. Il se prit à réfléchir, ce qui ne lui était pas arrivé depuis deux ans. Puis il fit ses comptes. Ses comptes lui apprirent qu'il avait déjà trois cents mille francs.

Que faire de quinze mille livres de rente qui lui restaient?

—J'ai deux partis à prendre, se dit il. Vivre encore ainsi deux ans et me tuer après, ou me marier aujourd'hui. Le suicide commence à bien tomber dans le domaine public. Dans deux ans il n'y aura plus guère que les épiciers qui se brûleront la cervelle. Je ne peux pas, en me tuant, laisser des souvenirs. Il vaut mieux laisser des enfants. Je me marierai.

Et il se maria.

Certes il aimait sa future: il le croyait fermement du moins. Et cependant, deux jours après son départ il laissait faire son portrait pour le compte d'un autre.

Il est vrai qu'il ne pouvait pas l'empêcher.

L'eut-il pu, il ne l'eut pas fait.

L'idée était originale: le motif mystérieux: la femme inconnue. Trois raisons pour qu'il eût envie de la connaître. L'homme est ainsi fait. Vivez au grand jour: Personne ne vous voit. Cachez votre vie; Chacun met l'œil chez vous.

L'opiniâtreté toute bretonne du peintre avait encore avivé la curiosité du lion. Chaque fois qu'il le revoyait Jules s'était demandé :

—Mais quelle est donc cette femme qui tient tant à me posséder en effigie?

L'amour-propre s'en était mêlé: de Marsan à qui il avait tout conté lui avait dit :

—Ce doit être une ancienne maîtresse qui a des souvenirs et qui est en train de meubler son boudoir.

Jules avait conclu en frappant sur l'épaule du peintre aux Italiens:

—Parbleu! cet homme-là m'en dira quelque chose.

Il est vrai qu'il avait ajouté en forme de remords:

—Je saurai où va mon portrait; mais je serai fidèle à Valérie.

Le pauvre homme! Il ne comprenait pas que ce qui mène à l'infidélité, et que la curiosité est une des mille préfaces de l'amour.

Blâmez-le, si vous l'osez! Quiconque se souvient d'être homme et d'avoir eu vingt-sept ans lui pardonnera. Que celui d'entre vous qui n'eût pas fait comme lui, lui jette la première pierre!

UNE COURSE EN CITADINE.

Le lendemain de la soirée aux Italiens, Jules vit entrer chez lui Aristide Michon. Il était onze heures moins deux minutes. L'exactitude était le côté saillant du talent de l'artiste.

—Monsieur, dit-il à Jules en commençant son esquisse, vous tenez à connaître la dame qui m'envoie ici? Vous la verrez. Le jour où la remise du portrait aura lieu, je vous cacherai dans un coin de mon atelier.

Jules avait soupçonné le peintre d'être de compte à demi dans la comédie qui se jouait à ses dépens: il sentit tomber ses soupçons.

—Service pour service, continua Aristide, vous m'obligez aujourd'hui, je vous le rends demain.

Jules lui serra la main avec effusion.

—Merci, répliqua-t-il, je vous avais mal jugé, mon cher artiste.

Le portrait fut achevé.

Le jour où la remise en devait être faite, Jules s'installait à 7 heures du matin chez le peintre.

L'atelier d'Aristide consistait dans une grande pièce en forme de fer à cheval, largement éclairé par un plafond vitré. Aux angles existaient des renfoncements obscurs. A l'un d'eux, le peintre avait disposé un rideau de serge verte où étaient pratiqués des trous portiers: c'était là que Jules devait se cacher.

Onze heures sonnèrent, puis midi.

Tout à coup la sonnette de l'atelier retentit. Jules se jeta derrière son rideau. Le peintre ouvrit. C'était sa portière.—Monsieur, lui dit-elle, quelqu'un.—Entrez, cria Aristide.

—Un bonnet à poil entra: c'était un tambour qui lui apportait un billet de garde.

—Ce n'était pas ce tambour que j'attends, dit Aristide à la portière quand il fut parti.—Vous attendez un autre tambour!—Non, une dame.

—On sait ce que c'est, répliqua la portière avec un clignement d'yeux malin. Les Fromageot sont portiers de père en fils. Ma mère était une Pipelet. Il faut que je vous conte....

—On vous appelle en bas, interrompit le peintre qui prévoyait l'histoire.—Vous croyez! dit-elle.—Et elle se précipita dans l'escalier, en criant: J'y vas.

Puis se ravisant, elle rentra dans l'atelier en disant:

—Je vous conterai cela un autre jour. Et elle sortit de nouveau, en criant à chaque étage: J'y vas mon Dieu! j'y vas.—Personne n'arrivait. Enfin, vers deux heures, Jules aperçut une citadine qui s'arrêtait droit devant la maison.

Il courut à son rideau.

Quelques instans après, la portière entrait de nouveau suivie d'une femme.

C'était une femme de chambre; leste, éveillée, accorte, une vraie soubrette de comédie, avec son nez retroussé, ses lèvres pincées, ses yeux agaçants.

—Monsieur Michon! demanda-t-elle.—C'est moi.

—Monsieur, ma maîtresse vous a commandé le portrait de M. de Céran. Je viens le chercher.

Aristide le lui présenta.

—Merci, monsieur, ajouta-t-elle en le prenant. Voici ce qui vous reste dû.—Et saluant le peintre, elle sortit.

Jules quitta son rideau.

—Eh bien! demanda Aristide.—Je n'ai jamais vu cette figure.—Bah!

Mais je saurai à qui elle est, ajouta Jules.

Et il s'élança dans l'escalier.

Au moment où il arrivait en bas, la voiture qui emportait la soubrette venait de repartir.

Il se précipita à sa poursuite.

—Qu'est-ce que c'est que ce Monsieur là! se disait la portière que Jules avait failli renverser. Oh! comme il court! Il a des jambes de malfaiteur. Il a peut-être assassiné quelqu'un dans la maison. Je vais m'en assurer.

Cependant Jules suivait la citadine au pas de course.

—D'ordinaire, pensait-il, en courant à travers le faubourg Poissonnière, on prend ces voitures là quand on est en avance et pour aller moins vite. Dans ma vie, j'en suis une à pied. Il faut qu'elle brûle le pavé.

Pas une voiture vide à l'horizon. Enfin, au coin du boulevard, Jules aperçut deux ou trois citadines en station. Il se jette dans la première.

—Cocher! demanda-t-il au conducteur, votre cheval a-t-il le pied agile? Il a fourni au Champ de Mars, bourgeois.—Il y a longtemps? Vous voyez cette citadine qui est devant vous?—Oui, bourgeois.—Suivez-la sans la dépasser. Arrêtez vous où elle s'arrêtera: vingt francs pour vous si vous ne la perdez pas.

—Cela suffit, bourgeois.

Et la voiture se mit en marche.

A la hauteur de la rue Saint Martin, la citadine qui emportait la soubrette y entra rapidement.

Décidément, Jules s'avouait qu'elle était conduite. Par malheur, la soubrette mit en même temps qu'un la tête à la portière et l'aperçut.

Les voitures tournèrent alors dans la rue Montmorency; Jules se tenait vivement.

De ce moment, il se garda de se montrer. Il se contentait d'un triner de temps en temps [illegible]

—J'ai [illegible] bourgeois.

Cependant les citadines suivaient des rues étroites et tortueuses, où deux voitures ne pouvaient marcher de front. Parfois entre elles s'interposaient des charrettes et des voitures publiques, qui interceptaient ou retardaient la poursuite.

Jules s'en inquiétait bien un peu, mais son cocher répétait avec assurance:—J'ai l'œil dessus.

Arrivée rue Saint-Antoine, la voiture de la soubrette se dirigea vers le boulevard, traversa la Bastille, et entra dans le faubourg.

A l'entrée de la rue de Reuilly, elle s'arrêta. Jules s'élança par la portière.

Il aperçut alors le cocher de la première citadine, occupé à en descendre une femme d'une circonférence idéale, et lui disant :

—N'appuyez pas trop sur le marchepied, bourgeoise, vous allez nous verser.

Le nom demeura un instant ébahi. Puis se précipitant vers la portière, restée entr'ouverte:

—Il n'y a plus personne, dit-il désappointé.

—Ah! vous trouvez que monsieur ne remplissait pas suffisamment la voiture! observa le malicieux cocher.

—D'où venez-vous? demanda brusquement Jules.

—De Poissy. Le bourgeois est allé y vendre des bœufs.

Jules revint vers sa voiture qui l'attendait.

—Cocher, dit-il à son conducteur avec colère, vous n'avez pas suivi la citadine que je vous avais indiquée.

—Faites excuse, bourgeois, répartit l'autre imperturbablement. C'est la même voiture verte, chevaux gris; cocher de la même couleur.

—Ne discutons pas, interrompit Jules, d'un ton sec. Je vous dis que ce n'est pas la même. Et il remonta furieux en voiture.

—Conduisez-moi au Café de Paris, ajouta-t-il.

Il venait de se rappeler qu'il était quatre heures et qu'il n'avait pas déjeuné!

IV.—UNE TROUVAILLE D'ARISTIDE.

Jules conta sa mésaventure au peintre. Le peintre lui promit des renseignements, si le hasard lui en fournissait.

De son côté, il fouilla tout, coulisses de théâtre, boudoirs, salons, jardins, promenades publiques, coins de rue, pour retrouver sa mystérieuse soubrette.

De Marsan lui conseilla d'aller chez Vidocq. Vidocq lui demanda vingt-cinq louis. En revanche, il ne lui apprit rien.

Jules se fit recommander à la police.

—Monsieur, lui demanda l'employé supérieur, auquel il fut adressé, pouvez-vous nous dire le nom de cette femme?—Quelle question! fit Jules. Je viens vous le demander.—Alors, monsieur, continua l'employé en prenant gravement une prise de tabac, nous ne pouvons pas nous occuper de votre affaire.

Jules rentra chez lui furieux.

Il ignorait encore, le pauvre homme! que dans le pays où nous vivons, la police est trop discrète pour ne rien savoir, et qu'à part les découvertes qu'elle se donne le plaisir d'imaginer pour ne pas voler trop ouvertement le budget, elle est là derrière à apprendre ce qui n'est plus ignoré de personne!

—Je suis un niais de chercher cette femme, se dit-il enfin. Qui sait d'ailleurs! Quoi qu'en dise Aristide, elle est peut-être laide et vieille. Valérie est plus jolie, j'en suis sûr. Il est vrai que Valérie va devenir ma femme. Bah! ne pensons plus à l'autre.

Il faut lui rendre cette justice qu'il n'y pensa plus de deux jours. Le troisième il en était aux regrets.

—C'est dommage pourtant, ajouta-t-il en répondant à une lettre de Valérie. Valérie revient à la fin du mois. J'aurais pu aimer cette femme la quinze jours.

Et il continua, en soupirant, sa réponse à Valérie.

Tout à coup, il entendit dans la pièce qui précédait son cabinet du bruit et une voix bien connue qui criait à son domestique :

—Je n'ai pas le temps de faire antichambre aujourd'hui, mon cher, remettons cela à demain, si ça vous est égal.

Presque au même instant, Aristide entrait dans sa chambre à coucher.

—Faites vos paquets, vicomte, s'écria-t-il sans autre explication. Vous partez demain soir pour Lyon.

Jules recula de deux pas en arrière—Pour Lyon! répéta-t-il ébahi. Que voulez-vous que j'y fasse à Lyon!—Ce que vous voudrez. Je n'y tiens pas.

Jules partit d'un éclat de rire.—Vous venez de déjeuner? dit-il enfin.

—Très peu, répartit Aristide étonné! Un morceau de fromage.—Bah! vous l'avez arrosé? Aristide haussa les épaules.

—Je viens de revoir votre inconnue et sa soubrette, continua-t-il.

—Bah! vous savez leurs noms?—Du tout.—Leur adresse au moins?—Pas d'avantage. Je ne les ai pas suivies.

Jules se récria.

Je me suis souvenu de la promenade que vous m'avez fait faire à la Bastille, continua le peintre. Et puis, s'il faut tout dire, dès qu'elles m'ont aperçu, elles ont couru à un coupé qui les attendait. Que voulez-vous que je fasse contre des attelages de trois ans? Je les ai quittées, mais par respect pour mes jambes, sans qu'elles y tiennent beaucoup, je ne les ai pas compromises en courant avec eux.

—Mais qu'avez-vous donc fait? demanda Jules impatienté.

—J'ai retenu votre place pour Lyon, répondit l'artiste avec emphase.

Voici le fait, ajouta-t-il en voyant le regard étonné de Jules. Je les ai rencontrées rue Jean-Jacques-Rousseau. En se sauvant, elles ont laissé échapper un papier dont je me suis emparé. Le voici.

C'était un bulletin de l'administration des postes constatant le versement des arrhes pour une place dans la malle qui partait le lendemain pour Lyon.

—Pour aller à Lyon, continua l'artiste après un silence, la malle met un jour et deux nuits. C'est suffisant pour connaître une femme qui voyagera à vos côtés. D'ailleurs, pour un amoureux, et vous l'êtes, la malle vaut un boudoir: elle vaut mieux. Je ne connais pas de voiture où le cœur lasse autant de chemin. J'y ai passé.

—Vous êtes certain que ce sont elles qui ont perdu ce bulletin? demanda Jules.—Très certain. D'ailleurs, j'ai pris des informations dans les bureaux.—Combien sommes-nous?—Un de trop, trois.—Tant pis, fit Jules.

Puis s'approchant de la porte restée entr'ouverte :

—Joseph! cria-t-il, préparez ma malle.

—Alors, bon voyage, dit l'artiste en prenant son chapeau. Dans huit jours je reviendrai vous voir.

HERCULE MAREY.

(*A continuer.*)

ANNONCE.

MM. les Editeurs de l'Abeille,

Veuillez annoncer M. HENRY JOHNSON comme candidat pour représenter à la Chambre des Représentants le second district congressionnel. Il sera soutenu par tous les démocrates et une majorité des whigs.

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention des acheteurs sur la vente du chargement du brick Kellog, de Marseille. La vente commencera à 4 heures et demie cette après-midi, en face de la halle aux viandes de la 1re municipalité. Voir l'avis sous le titre d'encan.

Nous sommes priés d'appeler l'attention du commerce sur la vente de verres à vitres, peintures, &c., &c., qui aura lieu aujourd'hui à 10 1/2 heures, au No 30, Vieille Levée, par

BERNARD TURPIN, Encanteur.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI SOIR, 24 SEPTEMBRE 1850.

Le marché au coton est lourd et les prix sont en faveur des acheteurs, les ventes s'élèvent à 800 balles.

Le sucre et la mélasse n'ont pas varié.

La farine est un peu plus active, les ventes s'élèvent à 2,500 barils. Ohio et St Louis, $4 12 à 4 25; marques extras, $4 75 à $5 25 le baril.

Les provisions sont dans la même situation.

Le whiskey se vend 24 à 24 1/2 c. le gallon rectifié.

Le change est le même.

Il ne se fait rien en fret.

LISTE MARITIME,

Port de la Nouvelle-Orleans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire Sheffield, Hamblin, pr Boston
Barque Wm Henry, Watts, pr Savannah
Goëlette Ella, Scherbeck, pr Pensacole

—ARRIVÉS.—

Barque Aris, Rogers de Liverpool
Goëlette Southerner, Morgan de Key West

—STEAMERS.—

St James, Hyde de Donaldsonville
Gopsey, [illegible] de Bayou-Sara
St Paul, Vore de St-Louis
Woodsman, Powell, d'Alexandrie

—MEMORANDA.—

New York, 16 septembre. Expédié, navire Trenton Snow pr la Nouvelle-Orléans, arrivé, navire Toronto, Parker, do.

Boston 11 septembre. Expédié navire Cosper Tolford pour la Nlle Orléans, 15, arrivé navire St Peter Lane Plumer, do.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE
[De LIVERPOOL.]
Niagara, pour New York [illegible] 14 Septembre
[D'AMERIQUE.]
Niagara de New York [illegible] Octobre

☞ La barque autrichienne GRAZIATA, de Bordeaux, est actuellement en [illegible] chargement [illegible] (V. F. VREDENBURGH & Co., Consignataires.)

24 sept W. F. VREDENBURGH & CO., Consignataires.

☞ Le capitaine et les consignataires de la barque autrichienne GRAZIATA ne seront responsables d'aucune dette contractée par l'équipage. W. F. VREDENBURGH & CO.
24 sept Consignataires.

Orleans High School.

ERASTUS EVERETT, A. M. principal et propriétaire. [illegible]

Pour plus amples informations s'adresser au principal, au [illegible] No 2, rue Esplanade
25 sept

A LOUER.—Une maison en briques à l'encoignure des rues Prytania et Thalia. Pour les conditions s'adresser à
X. LAMBERT,
25 sept No. 67, rue des Magasins.

A VENDRE par le soussigné, en déchargement du navire Jenny, venant de Bordeaux,
100 barriques vin rouge, bon ordinaire,
45 tierçons vin blanc Haut Sauterne,
20 caisses cerises à l'eau de vie,
30 do abricots do
X. LAMBERT,
25 sept No. 67, rue des Magasins.

FIL D'ALEXANDER en échevaux et en bobines de numéros assortis convenable pour le marché mexicain, constamment en vente par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
25 sep 35 rue Natchez

VIN PORTO—250 quarts de barriques vin de Porto, marque de la Couronne, article supérieur ayant droit au debenture, à vendre à bas prix pour clore des consignations, par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
25 sep 35 rue Natchez

VIN DE XERES—200 quarts barriques de diverses marques, 150 octaves idem, à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
25 sep 35, rue Natchez

VIN DE MADERE—50 quarts pipes vin Madère, 150 octaves idem, à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
25 sept 35, rue Natchez

BOUCHONS—100 balles dimensions assorties, en magasin et à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
25 sept 35, rue Natchez

NATTES ET PAILLASSONS—40 ballots nattes d'Alicante, 10 rouleaux paillassons, à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
25 sept 35, rue Natchez

Osiers—Osiers—Osiers.

200 Bottes osiers en débarquement de la barque Rose Standish, à vendre à bas prix par
A. BLACHE,
25 sep—6 No. 39 rue de la Vieille Levée

VIN DE BERGASSE—50 barriques, à vendre par
P. LONGIS,
25 sept 47, rue de la Vieille Levée.

EN déchargement du navire Jenny, venant de Bordeaux.
25 barriques vin de Bordeaux, à vendre par
25 sept P. LONGIS, 47, Vieille Levée.

Succession de dame Félicité Becnel, décédée veuve de feu sieur François Haydel.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St Jean Baptiste—Cour du Quatrième District Judiciaire—Tous ceux que cela peut concerner sont notifiés d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le compte et partage définitif de la succession de dame Félicité Becnel, décédée veuve de feu sieur François Haydel, déposé le 17 aout dernier, par ses exécuteurs testamentaires, Messrs. Jean Jacques Haydel et John C. Delavigne, dans la Cour du Quatrième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane dans et pour la paroisse St-Jean Baptiste, ne serait pas approuvé et homologué, et les dits exécuteurs testamentaires déchargés de toute responsabilité ultérieure.

Paroisse St-Jean Baptiste, le 21 sept. 1850.
LUBGER PERRET,
25 sept—3, en10j Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de St-Tammany—Conformément à un ordre de vente à moi adressé par la Cour Judiciaire du Pnre District de l'Etat de la Louisiane, en date du 5 septembre 1850, et sous la direction du syndic de la succession de François Beaujeaux, décédé, j'exposerai en vente à la dernière résidence du dit François Beaujeaux, décédé, dans cette paroisse, un mille à l'Est du pont, sur le bayou Forneau, sur la route de Covington à Mandeville, le samedi, 5 octobre, A. D. 1850, entre onze heures A. M. et quatre heures P. M., la propriété suivante, appartenant au dit défunt, savoir :

Deux lots de terre situés à Mandeville, désignés par les numéros deux et trois de l'Ilet No vingt-cinq, sur un certain plan déposé dans le bureau de Louis T. Caire, notaire public, en la ville de la Nouvelle Orléans, daté le 3 aout 1834. Les dits lots de terre s'attenant et mesurant cinquante cinq pieds six pouces et deux tiers de front sur le Lac Pontchartrain, sur cent cinquante pieds de profondeur; ensemble, avec les bâtisses et améliorations qui y existent.

Un droit de préemption sur 160 acres de terre situées dans la paroisse St Tammany, étant le coin des sections Nos 24, 25 et 26, township No. 7, rangé No. 11, Est, avec les bâtisses et améliorations qui y existent, consistant en une habitation, un moulin à scie, avec courroies, le tout complet.

Environ vingt-cinq mille pieds de bois de pin, scié au moulin.

Un lot d'outils de maréchal ferrant, soufflets, wagons, roues, etc.

Deux vieilles brouettes.

Conditions de la vente réglées par les créanciers.

Les lots à Mandeville, comptant, pour le montant de quinze cents piastres; la balance en deux billets de la même somme à six et douze mois de crédit, avec sécurité valable et hypothèque sur les propriétés jusqu'à parfait paiement, les billets portant intérêt à raison de huit pour cent par an du jour de la date jusqu'au paiement. Et le restant de la dite propriété, quitte comptant et la balance en billets de la même somme, à six et douze mois de crédit, du jour de la vente, avec sécurité valable et hypothèque sur les propriétés jusqu'à parfait paiement; les billets portant intérêt à huit pour cent par an du jour de la date jusqu'au paiement.

JOSEPH EVANS, Shérif

Covington, paroisse St-Tammany, 5 septembre 1850. 25sept—

ASSIETTES EN FERBLANC—50 caisses assiettes en ferblanc, à vendre par
PRIESTLEY & BEIN,
25sept 89 et 91, Camp

FEU D'ARTIFICE ET CONCERT.

Au bénéfice de la Société Allemande de la Nouvelle-Orléans.

DIMANCHE 29 septembre, à 7 heures et demie du soir, (si le temps le permet) il y aura un superbe feu D'ARTIFICE et un CONCERT, qui seront donnés au bénéfice de cette société, sous la direction de Messrs. GATOIR, sur la Place d'Armes de la Première Municipalité. Prix d'entrée 25 cents. On pourra se procurer des billets à l'agence No. 42 rue Toulouse 23 s [illegible]

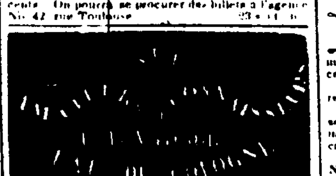

CETTE eau [illegible] se trouve toujours rue St Pierre, No. 79, au premier, entre Royale et Bourbon.

Voulez vous conserver vos dents et ne jamais en souffrir?

A [illegible] rue St-Pierre, No. 80 au premier, entre Royale et Bourbon, vous y trouverez L'ELIXIR MIRACULEUX de E. Wa[illegible] balsamique, [illegible] Cet Elixir est infaillible pour enlever le mal aux dents; il a en outre la propriété d'éviter et d'arrêter la carie. Prix 50 cents le flacon.

La jolie et bonne POUDRE DENTIFRICE du docteur O'Méara, médecin de Napoléon, se trouve aussi à la même adresse. Cette poudre [illegible] blanchir les dents [illegible] Prix 50 cents la boîte. 25 s [illegible]

SARDINES FRAICHES.

320 boîtes sardines à l'huile,
7,000 quarts boîtes do do,
3,000 demi boîtes do do,
1/5 tiers do do do,

En déchargement du navire Jenny, de Bordeaux, et à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO,
24 sept—15t 99, rue de la Douane

PAPIER A ENVELOPPE.—[illegible] rames papier à enveloppe, Double Crown, en débarquement de la barque Cazone et à vendre par
BERNARD TURPIN,
24 sep—3 No 20 Vieille Levée

MECHES A LAMPE—5 caisses mèches à lampe qualité supérieure, en déchargement de la barque Cazone et à vendre par
BERNARD TURPIN,
24 sept 30, Vieille Levée.

A vendre par le soussigné.

EN débarquement du navire Graziata, venant de Bordeaux
100 barriques vin rouge ordinaire,
120 barils vin blanc Haut Sauterne,
8 barriques do do
G. M. LUCAS,
24 sept—1m 30, rue Bienville

A vendre par le soussigné.

EN débarquement du brick Jenny—17 douzaines seringues pour hommes.
6 douzaines seringues pour enfans.
G. M. LUCAS,
24 sept—1m 30 rue Bienville

COGNAC—[illegible] 1/2, spécial cognac 1840 J. J. Durand
5 1/2 do do 1841 do,
5 1/2 et 10 1/4 do do 1847 do,
10 1/4 do do 1844 do do Fine champagne,
10 1/4 do do 1845 do do do do,
10 1/4 do do 1846 do do do do,
40 1/2 et 20 1/4 do do Alex de Montezan,
50 1/4 do do Rochelle,
5 1/2 et 20 1/4 do do A. L. Bleyde,
20 1/2 et 20 1/4 do do Jean Louis,
20 1/4 do do 2 Erand

Dans les magasins de la Douane et à vendre par
J. & J. TARIOS,
24sept 31, Vieille Levée

VINS EN BARRIQUES.—50 barriques vins fins, Haut Talence, en magasin et à vendre par
J & J TARIOS,
24sept Vieille Levée 31

VIN EN CAISSES.
150 caisses vin rouge Margaux Médoc.
[illegible] vin blanc, Haut Sauterne 1846
[illegible] vin rouge, St Estèphe 1844
50 do do 1846
[illegible] do St Julien Médoc

En magasin et à vendre par
J. & J TARIOS,
24 Sept Vieille Levée 31

VIN DE PORTO—20 quarts vin de porto de la marque de C. Durand, en magasin et à vendre par J & J TARIOS,
24sept 31, Vieille Levée

CHAMPAGNE.—[illegible] paniers vin de champagne qualité supérieure et ordinaire, en magasin et à vendre par J & J TARIOS,
24sept 31 Vieille Levée

COGNAC.—[illegible] pipes cognac, Otard Dupuy & Co., 1840,
[illegible]

Dans les magasins de la Douane et à vendre par
J & J TARIOS,
24 sept 31 Vieille Levée

TAPIS

[illegible]

CHITTENDEN & BAMBERON,
[illegible] 36, Chartres et 27, Douane

Demande de nègres de champs

[illegible]

R. BRUGIER

VINS [illegible]—En débarquement du navire Graziata de Bordeaux, 150 barriques vin rouge [illegible] 12 caisses sardines à l'huile, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co.
23 sep 27 rue St Louis

VINS, EAU DE VIE, &c.—En débarquement du navire Graziata, de Bordeaux, et à vendre par les consignataires, de la Levée,
[illegible]
W F VREDENBURGH & Co,
Importeurs, 29 et 30 Vieille Levée.

SERRURES FRANÇAISES—40 caisses de dimensions assorties, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
23sept Importeurs, 29 et 30, Vieille Levée.

VIN DE CHAMPAGNE—105 paniers en pintes et quarts, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
23sept Importeurs 29 et 30, Vieille Levée.

EAU DE VIE COGNAC, différentes marques, en [illegible] sous les clés de la Douane, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
23sept Importeurs, 29 et 30, Vieille Levée

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—304 caisses en déchargement des navires Kentucky, Calender et barque St Andrew, à vendre par R. G. HOBBS.
23sept 12, rue de la Douane.

FICELLE—10 balles ficelles supérieure,
20 caisses do patent.
En déchargement de la barque Cazone de New-York et à vendre par BERNARD TURPIN.
23 sept No 20, Vieille Levée.

VIN DE PORTO—350 quarts Porto, en magasin et à vendre par
23 sept P LONGIS, 47, Vieille Levée

VIN DE MADERE—300 quarts Madère, en magasin et à vendre par P LONGIS,
23 sept 47, Vieille Levée

COGNAC—19 quarts en magasin et à vendre par
P. LONGIS,
23 sept 47, rue Vieille Levée

SAVON—34 caisses savon de Marseille, en magasin, et à vendre par A. CARRIERE,
23 sept 25, rue de la Vieille Levée.

EAU-DE-VIE COGNAC—11 quarts pipes cognac Celebrated Brandy Wine 1815, 6 do do Bisquit Tricoche & Co 1842, 9 huitièmes do do 1842, 15 quarts do do 1844, 9 demi do do 1846, 16 quarts do do 1846, 16 quarts pipes do Adrien Dubouché & Co 1842, 7 do do 1841, 10 do do 1846, 5 demi pipes Jas Hennessy (London Dock), 7 quarts do do, 20 quarts pipes Chatonet Jne. Rochelle, 20 huitièmes do do, dans les magasins de la douane, et à vendre par
A. CARRIERE,
23 sept 25, rue de la Vieille Levée.

VINS supérieurs pour familles—9 barriques vin rouge Tauquy Lafande 1844;
27 do do Millon Pauillac 1844
11 do do Bodekin Léogonn 1846;
15 do do do do 1847,
37 do do Pauillac Médoc 1847,
42 do do cru de Baux St Laurent 1846,
25 do do Quevries Hortiquebie 1ère cru 1846;
24 do do Veuve Merneau 1847;
En magasin et à vendre par
A. CARRIERE,
23 sept 25, rue de la Vieille Levée.

VINS rouge et blanc en caisses—40 caisses vin rouge Montrose Médoc 1840, 33 do de Cape Clément 1841, 87 do do St Estèphe 1847, 400 do do do St-Julien Médoc, 75 do vin blanc Haut Sauterne 1840, en magasin, et à vendre par
A. CARRIERE,
23 sept 25, rue de la Vieille Levée.

VIN blanc supérieur en demi barriques—16 demi barriques vin blanc Haut Sauterne;
18 do do Haut Barsac;
19 do do Poudens & Co;
En magasin, et à vendre par
A. CARRIERE,
23 sept 25, rue de la Vieille-Levée.

DEMANDE DE PLACE—Une Dame française qui vient de perdre son mari, et qui a une enfant de six ans, voudrait trouver une place dans une famille respectable, soit pour soigner les enfants et commencer leur éducation soit même comme couturière. Elle est parfaitement recommandée. S'adresser chez J. Duprat, sur la Levée, No 9, entre l'Esplanade et le Rail Road. 18sept—6t

VINS, EAU DE VIE—50 caisses vin rouge Hermitage, Leoville et St Julien
100 caisses vin blanc Sauterne; 50 do Muscat.
100 paniers huile Plagniol; 20 paniers Champagne.
850 pipes, 1/2, 1/4 et 1/8 pipes eau de vie, diverses qualités.
45 barils vieux whiskey Monongahela.
60 douzaines vieux Porto, genièvre de Hollande.
Rhum de la Jamaïque, whiskey rectifié, et liqueurs en général à vendre par
DUNBAR & BUCHANAN,
23sept 22, rue Gravier.

TABAC, CIGARES—400 caisses tabac à chiquer, Kentucky et Missouri.
300 caisses tabac à chiquer, Virginie, marques de choix.
20,000 cigares Havane et Campêche.
11,000 do de Cuba; 10 caisses tabac à fumer.
10 caisses tabac à priser, à vendre par
DUNBAR & BUCHANAN,
23sept 22, rue Gravier.

DIVERS—Sucre de la Louisiane, en pains, écrasé et pulvérisé; café de Rio et Java; chandelles de l'Ouest et bougies; savon de Boston et Castille, amidon, [illegible] 1, 2, 3, 4 et 5 gallons; huile; clous de Boston, plomb de chasse; épices et poivre noir; moutarde du Kentucky, thé; [illegible] jambons [illegible] à vendre par
DUNBAR & BUCHANAN,
23sept 22, rue Gravier.

PICADURA—[illegible]
D. [illegible] Jr.

Changement de domicile

KUSTNER, facteur de pianos et de harpes, prévient respectueusement le public, qu'il a transporté son magasin au No. 65, rue Canal, près de la rue St-Charles.
13 sep—1m

Chassaniol et Boulenger,

Encoignure Chartres et Conti,

REÇOIVENT les marchands de la ville et de la campagne, qu'ils ont reçu par le navire Brunswick, du Havre, un grand assortiment d'articles de fantaisie, de parfumerie, mercerie, quincaillerie, &c, &c, &c.

Aussi un bon choix de cognes à nacre et à [illegible] buffle et imitation.

[illegible] façonne et uni, des Nos 1 à 12, broderie [illegible] chaînes de gilet, clefs de montres en acier, [illegible] à deux coups, capsules, cartes à jouer [illegible] etc., etc.

N. B. On trouvera toujours en magasin les articles de New-York et d'Amérique.

13sept Nouvelle-Orléans, le 12 septembre 1850

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS.

4ME COMPAGNIE—ATTENTION!

La Compagnie prendra les armes jeudi prochain, 26 du courant, à 7 heures précises du matin, pour se rendre à un service funèbre qui aura lieu à l'église St Augustin, en mémoire de l'abbé MONI, ex-aumônier du Bataillon.

Réunion à l'Arsenal. Par ordre du lieutenant-commandant,

Equipement complet—Grande tenue d'été.
JOS. T. TUREAUD,
24sept Sergent-Major

AVIS—Les personnes qui ont mis du fret à bord du steamboat JOHN MORRISSETT, sont notifiées que ce fret a été transféré sur le steamboat Flora. JOHN HALL, agent.

F. FRYER,
Rue Royale, Encoignure Bienville.
EN VENTE.

Par les navires Orlando et Brunswick, du Havre :
Chapeaux de paille,
Chapeaux d'étoffe. Rubans divers,
Mantelets, par dessus,
Nouveautés, lingerie,
Gants de peau. 24sept

TROUVE.

IL a été trouvé dimanche matin 22 du courant, une vache rouge, ayant le bout des cornes coupé, sans aucune autre marque visible. Le propriétaire pourra la réclamer en payant les frais de nourriture et du présent avis, en s'adressant à Mr. TOUCARD,
24sept—3t Rue de la Vertu, 3me Municipalité

A VENDRE en débarquement du navire Graziata, venant de Bordeaux,
50 caisses de 2 bouteilles FRAISES au jus de Jn. PANNAT, de la nouvelle récolte,
10 caisses framboises au jus, do, do, do
40 caisses de 100 1/2 et 100 1/4 boîtes sardines à l'huile, de Jn. PANNAT, de la nouvelle pêche,
10 caisses CHAMPIGNONS AU NATUREL et PETITS POIS de Jn. PANNAT de la nouvelle récolte.
Par LOREILHE & CO,
24 sept Encoig Royale et Douane.

EN débarquement des navires Graziata et Jenny, de Bordeaux
100 caisses cerises à l'eau-de-vie,
25 do abricots do,
30 barriques vin rouge ordinaire,
50 do do pour familles, à vendre par
V. & E. MAIGNAN.
24 sept 85, rue St-Louis.

EN magasin et récemment importé—30 caisses de 12 jarres, très beaux pruneaux
1000 do vins blanc et rouge de divers crus,
200 do vins d'Yquem, rouge et blanc bouchés à l'émeri.
50 do vin de St-Estèphe, Exquem,
120 futailles cognac diverses marques,
30 bails à bouchons fins en sacs de 500 bouchons,
300 paniers anisette extra superfine de Chauvet, de Bordeaux
10 caisses liqueurs superfines de Chauvet,
60 barils vin blanc Sauterne & Barsac,
A vendre par V. & E. MAIGNAN,
24 sept 85, rue St Louis

COGNAC 3me preuve, au drawback—40 barriques cognac 3me preuve, Th Motteraux [illegible] quarts do do ayant droit au drawback, à vendre par V. & E MAIGNAN,
24 sept 85, rue St-Louis

VINS du Rhin.—En magasin—50 caisses vins du Rhin, qualités supérieures,
10 do véritable Kirschwasser, à vendre par
V. & E. MAIGNAN,
24 sept 85, rue St-Louis.

VIN DE MARSEILLE—80 barriques vin de Marseille, à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co.
24 sep 27 rue St-Louis

HUILE D'OLIVE—300 paniers huile d'olive Marcellin Sue, à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co.
24sep 27 rue St Louis

CHAMPAGNE, ABSYNTHE, etc.—50 paniers champagne Bedel Creux
20 paniers champagne Gordon Bleu,
[illegible] caisses absynthe suisse
20 do vermouth
20 do véritable [illegible]
A vendre par PAUL JUGE FILS & CO.
24 sep 27 rue St Louis

BOUCHONS A DAMEJEANNES ET COGNAC—[illegible] sacs de 1000 bouchons à damejeannes
10 do do cognac, pour bouteilles
10 quarts pipes Cognac fine Champagne de 1841
15 do do 1ère preuve, à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co.
24 sep 27 rue St Louis

PORTO ET MADERE—20 barils imitation Madère, 20 do do Porto, à vendre par
PAUL JUGE FILS & CO,
24 sept 27 rue St Louis

VINS ROUGES ET BLANCS en barriques—vin Médoc 1841
10 barriques Toyac 1844
15 do [illegible] St Emilion,
10 do St Julien Médoc 1846
30 caisses Muscat de Frontignan,
30 do vieux Margaux 1841,
10 barils vin blanc Haut Barsac, à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co.
24 sep 27 rue St-Louis

Changement de Domicile.

A. MILTENBERGER & CO., ont transféré leur bureau au No. 119, rue Commune.
4sept—1m

MAGASIN DE CIGARES DE LANFRANCO,
RUE ST-CHARLES, No 22

A LOUER—Une bonne domestique de maison. S'adresser No 22, rue St Louis. 23sept

Changement de Domicile
Mme CLARET,

ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Médecine de Paris, bien connue par une pratique de dix années à la Nouvelle-Orléans, a transporté son domicile

Rue d'Orleans, No.74,
11sept—3m *Entre Bourbon et Dauphine.*

UN jeune homme habitué aux affaires et parlant anglais, français et allemand, désire trouver un emploi, soit dans un magasin de vin ou grocerie en gros, ou comme commis de dehors, dans une maison de commission. Pour de renseignements plus particuliers, s'adresser à B. TALAMON,
11sept 102—106, rue Royale

GRAND BON MARCHE.
VENTE AU PRIX COUTANT
Chez C. M. SIMPSON,
50, RUE DU CANAL. 10 sept

Thomas Pinet & Co,

ONT transporté leur bureau No. 29, rue Conti, entre Chartres et Levée. 12 sept

Papiers Peints.

DELCROIX, 106, rue de Chartres.

REÇOIT par les navires Brunswick et Magnolia, du Havre, un très grand assortiment de PAPIERS PEINTS, qu'il offre aux entrepreneurs et au public en général, aux prix les plus réduits.

On trouvera chez lui tout ce qu'il y a de plus nouveau en ce genre, papiers communs, petit satin, papier glacé, doré, &c., bordures ordinaires et imitation veloutée, paysages, histoire, batailles de l'empire, grande marine, journées de Paris, &c &c, ciels de lit, nouveau genre, devantes de cheminée, AGATHES, MARBRES, BOIS VERNIS, COLONNES, STATUES, &c.
16 sept—3m

AVIS.—Vu la mort de Mr Wm. S. Paradise, la société existant autrefois sous la raison Paradise, Lawrason et Co., sera dissoute le 30 courant.
GEO. C. LAWRASON, Exécuteur test. de W. S. PARADISE, décédé,
GEO. C. LAWRASON,
ARNOLD HARRIS.

Société.

LES soussignés continueront les affaires de la maison Paradise, Lawrason & Co, à dater du 1er octobre prochain, sous la raison ARMSTRONG, LAWRASON & CO.

ROBERT ARMSTRONG.
GEO. C. LAWRASON,
16 sept—30t ARNOLD HARRIS.

CUIR FRANÇAIS—10 caisses veaux cirés, arrivés par le navire Brunswick, du Havre, à vendre par J. LEVOIS,
12 sept 47, rue de Chartres, au premier.

CARTES A JOUER—Reçu par le "Ohio," et à vendre par le soussigné.
100 grosses cartes, marque Steamboat,
100 do do Mary Andrew
J. LEVOIS,
12 sept No 47, rue Chartres.

LES soussignés ayant acheté le fond du magasin de M. D. B. Macarty, sollicitent le bienveillant patronage du public. Tous leurs efforts tendront à mériter la confiance dont on voudra les honorer.

Ils reçoivent en ce moment du Havre, de Liverpool, de New York, de Boston et de Philadelphie, un bel assortiment de marchandises sèches qu'ils offrent à très bas prix.

RILLIEUX & REGGIO,
11sept—a 238, rue Bourbon.

DEMANDE D'EMPLOI.—Un jeune homme habitué aux affaires de tous les genres et parlant anglais, français et espagnol, désire trouver un emploi, soit dans un magasin ou pour les affaires du dehors. Il donnera les meilleures recommandations. S'adresser à M. Barnes, encoignure Ursulines et Nouvelle-Levée. 7 sept

LES soussignés, MARCHANDS DE GRAINES, appellent l'attention du public et de leurs amis sur le bel assortiment de graines qu'ils ont en ce moment en magasin.

Ils ont également en main un assortiment d'outils de jardinage, pots à eau, pots à fleurs, cages, vases à eau et à fleurs, pots cassés, herbiers, plants de tabac, plantes, arbustes, etc.

Ils ont pris leurs mesures pour recevoir constamment des graines fraîches par chaque saison et les recevront directement des pépinières de Onnstock, Ferri & Co, de Wethersfield. Ils fourniront leurs pratiques à des prix raisonnables et avec tous les soins possibles.

Les ordres pour les articles ci-dessus accompagnés de l'adresse d'un correspondant en ville, seront remplis dans le plus bref délai.

Avoir—Foin vache de la Caroline, maïs, avoine, blé, farine de maïs, chanvre, millet, pois noirs, etc.

COMSTOCK & Co,
Magasin de graines, No H, rue Commune,
3 sept—1an encoignure Tchoupitoulas

CUIVRE—En débarquement des navires Southerner et Atlantic et en magasin—Un assortiment complet de cuivre pour chaudronniers, à vendre par PRIESTLEY & BEIN,
11sept 89 et 91, Camp

PEINTRE.

A. C. JAUME

[illegible]

AVIS
BUREAU DE L'AUDITEUR.

BATON-ROUGE, 18 septembre 1850

TOUTES personnes ne résidant point dans les paroisses ou districts représentatifs ci-après nommés, et étant propriétaires de terres ou terrains y situés, sont par le présent notifiées, que des listes de ces propriétés ont été déposées au bureau de l'Auditeur, par les shérifs et collecteurs de taxes, et que si les taxes d'Etat dues sur ces propriétés pour l'année 1849, ne sont pas payées aux dits shérifs ou collecteurs de taxes dans les trente jours qui suivront l'expiration du présent avis, les dites propriétés seront vendues, conformément aux sections 53 et 54 de l'acte No 194, approuvé le 21 mars 1850, intitulé "Acte pour pourvoir au mode d'assoir et de collecter la taxe d'un cet Etat."

Paroisse d'Orléans—Premier District Représentatif—W. E. Forance, collecteur
Paroisse d'Orléans—Second District Représentatif—T. Askew, collecteur.
Paroisse d'Orléans—Troisième District Représentatif—A. W. Bentes, collecteur
Paroisse d'Orléans—Quatrième District Représentatif—Thomas McKeon, collecteur.
Paroisse d'Orléans—Cinquième District Représentatif—J. B. Dinnie, collecteur.
Paroisse d'Orléans—Sixième District Représentatif—J. N. Elliot, collecteur
Paroisse d'Orléans—Septième District Représentatif—A. Lesto, collecteur.
Paroisse d'Orléans—Huitième District Représentatif—Thomas Hynes, collecteur.
Paroisse d'Orléans—Neuvième District Représentatif—Justin [illegible], collecteur.
Paroisse St-Bernard—A Marrero, shérif.
" Jefferson—V. Somat Dufossat, shérif.
" St-Charles—N. St-Martin, shérif.
" Livingston—Samuel Patterson, shérif.
" Est B.-Rouge—Leroy C. Marrie, shérif.
" Ouest Feliciana—S. H. Lusty, shérif.
" Vermilion—E. Le Blanc, shérif
" Rapides—Charles E. Leckie, shérif.
" Calcasieu—Jacob Ryan, shérif.
" Tensas—J. H. Amat, shérif.
" Concordia—Isaac J. Course, shérif.
" Madison—J. W. Couch, shérif.
LOUIS BORDELON,
21 sept—30 Auditeur

CHAPEAUX NOUVEAUX
CHAPEAUX NOUVEAUX!

Magasin, rue de Chartres, 37, et encoignure Royale et St Louis.

NOUS avons reçu par les navires Orlando et Brunswick, du Havre, et déballé un nouveau assortiment de chapeaux en soie.

Chapeaux en feutre de tous genres, chapeaux d'Amazones

Une très grande variété de chapeaux et casquettes de fantaisie pour enfants.

Le tout de qualités supérieures et manufacturés sous la surveillance de notre associé J. J. Albert.

Nos clients et tous les amateurs de beaux chapeaux sont invités à venir chez nous renouveler leur coiffure, ils n'auront pas de regrets, car ils trouveront dans nos magasins les chapeaux de formes toutes nouvelles de Paris, du meilleur goût, réunissant beauté, égereté et solidité.

Nous avons aussi établi à notre maison encoignure Royale et St Louis, UNE MANUFACTURE DE CHAPEAUX DE SOIE, pourvue de tous les ustensiles et matières nécessaires pour arriver à une fabrication aussi parfaite que dans les meilleures manufactures de Paris et New York.

Les personnes qui ne trouveraient pas dans nos magasins des chapeaux à leur goût, auront la facilité de les faire confectionner à notre manufacture. Nous sommes convaincus que notre Etablissement est désormais installé pour satisfaire amplement aux besoins de la Nouvelle-Orléans, tant pour la vente en détail que pour celle en gros, aux marchands de la ville et de la campagne.

ALBERT & TRICOU

IMPORTATION DIRECTE.
Magnifique assortiment de marchandises sèches.

LES soussignés reçoivent dans ce moment, par les navires Brunswick, Astoria et Empire Queen, un grand assortiment de marchandises sèches sur lequel ils appellent l'attention du public:

[illegible]

Le public est invité à visiter leur stock avant de se décider à acheter ailleurs.

M. K. HAGGERTY & BROTHER,
[illegible] Canal

MAGASIN DE SOIERIES A COMPTANT

C. YALE Jr. et Co.,

27, RUE DES MAGASINS, ENTRE COMMUNE ET GRAVIER.

REÇOIVENT par les steamers [illegible] et autres arrivages du Nord et d'Europe leur assortiment d'automne et d'hiver, consistant en

SOIERIES ET ARTICLES DE FANTAISIES.

[illegible]

MOUSSELINES ET BRODERIES.

[illegible]

ASSORTIMENT DE DENTELLES.

[illegible]

ARTICLES POUR MODISTES.

[illegible]

FLEURS ARTIFICIELLES, OMBRELLES, SHALS, VISITES ET MANTELETS.

Ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne 14 sept—3m

VENTE A L'ENCAN.

A. DELAMARE remercie ses amis et le public en général du patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour. Désirant liquider ses affaires, il leur annonce qu'il fera une grande vente par catalogue le 30 de septembre, par le ministère de Bernard Turpin, encanteur, de tout l'assortiment dont se compose son magasin, qui consiste en vins, eau de vie, liqueurs et toutes espèces de liqueurs de toutes les qualités. Il invite les acheteurs à venir examiner le stock avant l'époque de la vente, et il est disposé à traiter à l'amiable à des conditions avantageuses.

A. DELAMARE,
18sept rue St-Louis, No 26.

Maison et Magasin à Louer.

Rue Chartres, No 91.

POSSESSION en sera donnée le 1er octobre. Pour les conditions, s'adresser rue Conti, No 181. 15sept

A LOUER à partir du 1er octobre—Un Magasin avec installation de gaze et water works, situé rue de Chartres, No. 114, entre St Louis et Conti.
S'adresser à J. B. Blache. 11sept—10

A LOUER.

LES DEUX BELLES RANGEES DE MAISONS en briques et à deux étages, appartenant à Madame de Pontalba, faisant face à la Place d'Armes. La rangée face à la rue St Pierre sera louée à partir du 1er OCTOBRE PROCHAIN, et celle de la rue Ste Anne, à partir du 1er. NOVEMBRE.

On ne louera pour cafés que les six maisons face à la Levée.

S'adresser de 8 à 10 heures A. M. à
J. P. BENJAMIN,
17 aout—2 m 51, rue du Camp.

A vendre en bloc ou par lots.

UNE belle résidence située à Mandeville, paroisse St-Tammany, généralement connue sous le nom de propriété Nott. Pour le prix et les conditions, s'adresser à M. G. Miltenberger et W. A. Nott, et pour les dimensions de la propriété à A. Ducatel, notaire public.

MAGASIN A LOUER, rue du Canal, No 118, à côté de la maison Holmes, entre Bourbon et Dauphine. La maison est nouvellement réparée. Possession le 1er octobre prochain. S'adresser No 13, rue St-Charles.
18 sept J. ABRAHAMSON.

A LOUER—Une maison (neuve) en bois, à deux étages, avec cuisine haute, cour pavée, hydrant et citerne, très confortable pour une famille

S'adresser au café face au vieux Bassin, encoignure des rues Toulouse et Tremé.

A LOUER.—Le magasin double en briques vis-à-vis la nouvelle Douane, ayant deux issues, l'un sur la rue de la Douane et l'autre rue Croissant.
S'adresser à P. J. PAVY, LORIT & CO
21 sept—30t

CHAPEAUX—10 caisses comprenant un grand assortiment, à vendre par
R. G. HOBBS,
21sept 12, rue Douane

A VENDRE.

BONS de la Municipalité No 1, portant intérêt à 7 pour 0/0 l'an, à vendre par
PIERRE POITZ,
17sept 93, rue de la Douane.

Bitters—Bitters.

RUE ROYALE, au No. 109, on trouvera toujours du bitters de 1re qualité pour les cafés et autres maisons, &c., aux prix suivants :

Par bouteille,	$ 35
" douzaine do	3 50
" gallon,	1 00
" damejeanne, le gallon,	75
" baril,	70

A. BLACHE,

ENCANTEUR,

No 39, rue Vieille Levée.

Seul agent des marques suivantes

[illegible]

CIGARES [illegible]

Savon à détacher, du docteur Brody.

CE savon enlève toutes espèces de taches sur le drap, laine, coton, soie, satin, toile, &c., &c., à vendre par J. WRIGHT & CO,
13 sept 151 rue de Chartres

Mort aux Rats et aux Ravets du Dr. WILSON.

IL suffit d'étendre cette pâte sur de petits morceaux de pain ou la saupoudrer, [illegible] à vendre par J. WRIGHT, & Co
13 sept—15 151, rue de Chartres

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ, dit l'Eternel à ce commandement. L'Elixir [illegible] Cordial du Dr. LARZETTE est prescrit comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance et toutes les irrégularités de la nature. [illegible]

☞ ATTENTION. Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co, New York, n'a agent américain, est contrefaite.

En vente à la Nouvelle-Orléans par J. Wright & Co. No 151, rue Chartres, à la Havane par J. Value
13 mars [illegible]

Sirop de Daphnusie,
de P. A. BERTRAND, Pharmacien,
Encoignure Bienville et Royale

☞ L'expérience et l'observation ont reconnu que moyens de parvenir à la vérité [illegible] d'après de nombreuses expériences et une longue pratique que le sirop de Daphnusie est recommandé comme spécifique dans la Diarrhée et la Dyssenterie. En peu de temps on voit ses bons effets se faire sentir et ces maladies s'arrêter dans leur marche aiguë ou chronique.

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
Dépôt chez P. A. BERTRAND,
Encoignure Royale et Bienville

☞ La Louisiane est de toutes les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus diverses et les plus graves et sans contredit attaque toutes les maladies l'enfance. [illegible] le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui contienne les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle Orleans,

Nlle-Orléans 16 septembre 1850

LES Directeurs de cette Compagnie ont aujourd'hui déclaré un dividende de 15 0/0 ou $15 par action sur les profits des derniers mois payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentans légaux.

J. TUYES
17sept Secrétaire

IMPORTANT POUR TOUT LE MONDE
Le capital considérable dont dispose

THOMAS BRADY

Vient de le mettre à même de se rendre acquéreur du stock d'une grande maison de marchandises sèches du Nord, que des affaires malheureuses ont fait faillir. Les marchandises de cette maison connue sous le nom de :

GENERAL DRY GOODS

Comprennent une valeur de soixante [illegible] huit cent piastres et dix neuf cents, dont la totalité a été vendue pour du comptant.

THOMAS BRADY

A 25% POUR CENT DE RABAIS

Les articles sont trop nombreux et les [illegible] un article de journal, mais on pourra en faire une idée par l'exemple suivant

MILLE PIECES RUBANS POUR CHAPEAUX

Dont les prix étaient autrefois de 50 cents [illegible] été sont maintenant réduits.

LE TOUT A 12½ CENTS LA VERGE

Samedi, 10 aout, le magasin No. 22, rue de Chartres, sera fermé pour déballer et marquer le dit envoi, et

LUNDI 12 AOUT

Le tout sera offert en vente au public, par
THOMAS BRADY,
8aout 22, rue de Chartres

H. DE GOER ET RIFFLARD,

21, *Rue des Magasins,*

OFFRENT à vendre en débarquement du navire Brunswick, du Havre, à des conditions libérales, en gros seulement.

10 balles cotonnade bleue unie et à bande
1 caisse casimir pour satin
1 " draps extra fin
2 " casimir façon anglaise, 5/4 à 6/4
2 " chaussettes rayées fantaisie pour hommes
2 " do do do enfants
1 " barège uni,
2 " capotes cancelés et tendue
6 " indiennes Dollfus Mieg & Co,
4 " do Hartmann & Fils,
2 " tartan, 6/4 à doublure.

Et une grande quantité d'autres articles d'importation antérieure, qu'ils vendent au prix coûtant
10 sept—

Couvertures de Z. Granier & Co

LES soussignés ont l'honneur de prévenir MM les négocians et habitants qu'ils ont en magasin un grand assortiment de couvertures à raies en laine 1re et 2me qualité, qu'ils vendent à des conditions favorables aux acheteurs, soit pour du comptant ou du papier de choix, pour de forts lots les conditions seront très libérales.

H. DE GOER & RIFFLARD,
10sept 21 Magasins

Marchandises Anglaises

EN débarquement du navire Astoria
10 caisses velours à varlan
2 balles chaussettes laine [illegible] pour nègres
8 do do de fantaisie pour enfant,
6 caisses châles Tartan
4 do [illegible] pour gilet, extra fin
2 balles Guernsey frocks
4 caisses mousselines laine unie,
1 do bonnets d'enfants,
1 do polka coats pour enfants,
2 do bl patente Varela;
2 do mérinos écossais, 6/4, 10 do guinghams
3 do bonnet de nègres,
10 do madras de l'Inde—2 do nankin de l'Inde

A vendre en gros seulement à des conditions libérales, par H. DE GOER & RIFFLARD,
10sept 21, Magasins

FRANKLIN EXCHANGE.

CET Etablissement si bien connu du public sous l'administration de Mme L. A. Caldwell, est fermé depuis quelque temps pour cause de maladie de la propriétaire; mais il vient d'être pris à bail pour un certain nombre d'années, et il sera rouvert SAMEDI prochain, 31 du courant, avec un splendide ce matin, sur la rue de la [illegible] Il y aura aussi un lunch splendide ce matin, et tous les jours suivants.

La Barre est bien pourvue des meilleures espèces de liqueurs, et l'on pense que le prix des verres ne doit à CINQ CENTS induira beaucoup de personnes à visiter cet Etablissement, qui mérite beaucoup d'éloges.

Les BILLARDS et le jeu de QUILLES seront bien servis.

Les soussignés invitent leurs nombreux amis et le public en général, à venir voir l'ouverture de leur Etablissement, et ils espèrent pouvoir compter sur leur patronage amical.

BERTRAND COMBE & Co
31aout—3m

EN magasin pour clore diverses factures,
30 barriques vin vieux Château Margaux,
25 barriques vin Léoville,
25 do do ordinaire,
50 barils vin blanc vieux Haut Sauterne,
100 do do bon ordinaire,
400 do vin rouge diverses marques et qualités
100 do vin blanc Haut Sauterne,
200 caisses absinthe suisse véritable, 1re marque
30 do Kirschenwasser Yrreta et Lecoultre
100 1/4 cognac différentes marques et qualités
30 1/8 do do do do
15 balles bouchons pointus, de 30 lbs chaque
30 mille do surlines régulières,
20 damejeannes vides,
10 paniers de guignolet d'Angers.
N. DUDOUYT,
[illegible] 13, Toulouse

ON demande deux Ferblantiers qui parlent français et sachant travailler le cuivre

On demande également un Chaudronnier

S'adresser au bureau du journal. 14sept

GRAND DEBALLAGE
De Marchandises de
HAUTE NOUVEAUTE.
McCLURE & SAUNDERS.

Rue des Magasins No 9, au 1er.

ONT l'honneur d'annoncer à leurs habitués et aux acheteurs en général, qu'ils ont reçu par les navires Brunswick, Alabama, Ohio et St Waite

Un grand assortiment d'articles de nouveauté et de fantaisie, consistant en

Rubans pour chapeaux et ceintures
Plumes et fleurs artificielles françaises
Chapeaux de toutes qualités pour dames et petites filles.
Dentelles, Gants, Souliers, Crêpes, Broderies, Voiles, Mantelets, Fichus, etc., etc.

Aussi toute espèce de fournitures pour modistes qu'ils offrent à vendre à des termes très avantageux.

☞ Ils reçoivent constamment du Nord et d'Europe.

9 sep—15 McCLURE & SAUNDERS

15000 LIVRES Chlorure de Chaux, première qualité, à vendre par
J. DUCLOUX, Pharmacien,
rue de la Levée, Troisième Municipalité,
vis à vis le marché du port.

De plus, 4,000 livres qualité inférieure, qui convient parfaitement pour désinfecter les lieux publics.

PAPIERS PEINTS.

VOM. HEBERT, 149, rue de Chartres.

RAPPELLE aux personnes qui ont des maisons ou des appartements à tapisser et au public en général, qu'il a constamment un très grand assortiment de papiers de tenture, bordure, ciels de lit, devant de cheminée, &c. &c., et que par chaque arrivage de France il reçoit tout ce qui paraît de nouveau dans ce genre.

Afin de renouveler son stock le plus souvent possible et dans cet espoir, la maison Vve. Hebert se contentera des bénéfices les plus minimes en vendant toutes ses marchandises à des prix excessivement réduits; et elle engage les personnes qui douteraient de cette assertion de se convaincre par l'expérience.

EN MAGASIN ET A VENDRE PAR
H. Noel et Guiraud,
RUE ROYALE No 103,
D'IMPORTATIONS RECENTES.

80 barriques vin ordinaire de différentes marques;
10 barriques Château Lafitte;
5 do St-Emilion Laborde,
8 do St-Julien Médoc;
20 do Frontignac de 1846,
40 1/4 cognac de 1e et 1/4 de 1ère et 2ème preuve,
20 barils vin blanc,
300 caisses vin rouge et blanc ordinaires et fins
200 paniers champagne A. Moussent,
50 caisses absinthe (marque Pernod,)
34 do Kirsch do,
[illegible] do liqueurs extra fines (de Lamoretier,)
[illegible] paniers huile d'olive, Plagniol et Bern. Sue
[illegible] damejeannes de 1, 2, 3 et 5 galons;
[illegible] cigares de la Havane (différentes marques,)

Marchandises Sèches.

4 balles guinghams;
1 caisse fleurs (extra belles;)
3 caisses broderies Suisses (mouchoirs, bandes entre deux, jupons, cols;)
4 caisses madras de l'Inde, 1ère qualité,
1 caisse mouchoirs imitation madras.
14 sept

GRAINES DE LIN—30 boisseaux très fraîche en magasin et à vendre par
P. CUSACHS, Encoignure
2 aout Conti et St. Philippe